



Accusé de réception en préfecture  
095-219505096-20260401-A2026-047-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2026  
Date de réception préfecture : 03/04/2026

**Puisseux**  
EN FRANCE

N° 2026/047

## ARRETE MUNICIPAL

**Le Maire** de Puisseux-en-France (95380),  
**Vu** les articles L.2122-18, L.2120-20, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Sous la responsabilité du Maire, délégation est donnée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, à Monsieur Yohan GALONDE, conseiller municipal délégué, dans le domaine du Sport et de la Jeunesse, plus particulièrement pour les fonctions suivantes :

- relation avec les associations de la commune ayant pour objet l'animation sportive,
- promotion du sport dans la commune (organisation de tournois ou de manifestations sportives).
- préparation et suivi des projets éducatifs et jeunesse de la commune

Monsieur Yohan GALONDE sera directement rattaché à Monsieur Nicolas PREAU en ce qui concerne son intervention dans le domaine du sport et de la jeunesse. Il interviendra dans ce domaine en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PREAU.

Monsieur Yohan GALONDE sera directement rattaché à Monsieur Maher GRANDI en ce qui concerne son intervention dans le domaine de la jeunesse. Il interviendra dans ce domaine en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maher GRANDI.

**ARTICLE 2 :** Cette délégation ne comporte pas délégation de signature.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Yohan GALONDE rend compte régulièrement à Monsieur Nicolas PREAU, à Monsieur Maher GRANDI et au Maire de l'activité exercée dans le cadre de la délégation dans le domaine du sport et de la Jeunesse.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.
- Ampliation adressée au :
- Receveur municipal de la Collectivité.

Puisseux en France, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Maire,

Céjane RENE



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
Notifié le :                      Publié le : 01/04/2026  
Signature :